Lettre ouverte aux candidats aux élections législative de juin 2024

Mesdames Messieurs les candidats à la députation,

Depuis juin 2022, date des dernières législatives, la prise en charge de la santé des Français ne cesse de se dégrader.

Aucune mesure prise par le gouvernement n’a amélioré la situation des 9 Millions de Français sans médecin et des 500.000 patients en ALD sans médecin traitant.

* ni la mise en application de la loi Ségur de la santé de juin 2021 destinée à rénover la gouvernance des hôpitaux, qui n’a finalement servi qu’ à revaloriser les salaires des soignants alors que le déploiement du SAS sursaturé ne permet pas aux Français d’avoir accès à la médecine de premier recours,
* ni le bien inutile et coûteux Conseil de la Refondation lancé à l’automne 2023 dont nous attendons en vain les conclusions,
* ni la loi Valletoux du 27/12/2023, déshabillée de toute forme d’engagement des professionnels de santé sur le territoire malgré sa destination initiale.

Ajoutons que certains jeunes médecins généralistes refusent les consultations à domicile, ce qui oblige les patients à se tourner vers les urgences alors qu’elles sont déjà régulées le soir et dans certains territoires ruraux la journée également, faute de soignants.

L’accès aux soins est également mis en danger par l’augmentation exponentielle des ruptures de médicaments dont certains vitaux.

Nous ACCDM, nous nous battons avec nos 17 antennes dans 17 départements, pour rétablir partout en France un droit constitutionnel et égalitaire à la santé, alors que l’indécente et inégale répartition des médecins est la cause d’une surmortalité dans les territoires ruraux. Tout le monde cotise, les « abandonnés des soins » des territoires paient pour les « nantis de la santé », ceux qui habitent les grandes villes, le bord de la mer, la montagne, là où les médecins peuvent continuer à s’installer comme ils le souhaitent ….

Nous militons pour la régulation de l’installation des médecins sous la forme d’un conventionnement sélectif, c’est à dire le non-conventionnement d’un médecin souhaitant s’installer dans une localité bien pourvue (alors que tous les professionnels de santé sauf les médecins le font), pour la limitation de la durée de remplacement des médecins à 4 ans (comme le font les infirmiers), pour l’ obligation de travail transitoire des médecins en zone sous dotée (comme le font les enseignants) et l’accélération de la délégation de tâches pour libérer du temps médical (comme le font tous les pays d’Europe).

L’insouciante liberté d’installation des médecins engendre une cruelle et croissante inégalité des citoyens. Il est urgent et impératif de rétablir dans le domaine de la santé les valeurs de notre devise nationale pour que la liberté, l’égalité et la fraternité ne sombrent totalement.

À l’Assemblée Nationale, le groupe transpartisan de Guillaume Garot (PS) et Yannick Favennec (LIOT), défend parmi d’autres toutes nos propositions et nous soutenons et saluons le travail de ce groupe que nous vous incitons à rejoindre, si vous n’en faites pas déjà partie. Ce groupe doit continuer à exister après les prochaines législatives.

Malgré la pression du lobby médical très actif à l’Assemblée Nationale, vous pouvez et devez prendre les mesures courageuses qu’aucun gouvernement n’a prises jusqu’ici sur la régulation de l’installation des médecins.

Nous serions heureux de pouvoir publier votre réponse *in-extenso* sur notre site internet.



**Cordialement**

Maxime LEBIGOT – Co-Président Dr Laure ARTRU – Co-Présidente

* Mayenne : Maxime LEBIGOT (06 14 93 89 45)
* Orne : José COLLADO (06 62 43 02 66)
* Sarthe : Dr Laure ARTRU (06 70 93 01 97)
* Haute-Saône : Dr Patrick LAINE (06 26 28 87 75)
* Nord : Dr Pierre LEVISSE (06 08 11 38 54)
* Allier : Clélia TOUZERI (06 61 70 38 73)
* Région Parisienne : Annie FORTEMS (06 73 31 25 64)
* Dordogne : Claudine LE BARBIER (06 83 38 03 76)
* Loir et Cher : Valérie MAGNIN (06 99 45 98 36)
* Charente :
	+ Anne & Pierre ORTH (06 07 98 87 18)
	+ Marie Annick VILLETTE (06 88 41 18 73)
* Lot : Jean RIGAL (06 22 31 13 79)
* Gers : Véronique EOCHE-DUVAL (06 47 65 12 21)
* Calvados : Mireille DROUET (06 07 67 51 00)
* Ariège : Michèle GOULIER (06 49 13 95 45)
* Pays de Vilaine (Redon) : Gildas BREGAIN (06 68 09 30 20)
* Haute Garonne : Charles Moll (06 21 67 05 50)
* Charente Maritime : Pierre BELETAUD (07 69 46 01 56)